



Association d'Agilité du Canada

Rapport d'INCIDENT

(Utilisé pour signaler un incident ou déposer une plainte officielle)

Rapport CONCOURS (si aucun incident) ☐

Les clubs hôtes et les juges ont l'obligation de remplir ce rapport (un par concours) et ce même s'il n'y a pas eu d'incident.

Cas #:

Veillez remplir les cases au meilleur de votre connaissance et envoyer à :

SECTION I – Signataire (Personne qui remplit ce document) (Il n'est pas nécessaire d'être un membre de l'AAC)

Nom: _____ ☐ jeune conducteur

☐ Je suis un représentant de l'AAC: ☐ Juge ☐ Membre du CA ☐ Employé ou ☐ Membre d'un comité

☐ Témoin (spectateur ou compétiteur) ☐ **Plaignant officiel (pas nécessairement la "victime")**
☐ Supposé contrevenant (accusé de la faute) ☐ Comité organisateur ☐ Président ☐ Secrétaire ☐ Membre
☐ Supposée victime ☐ Juge à ce concours

Signature: _____ Date: _____

**** Le comité de discipline connaîtra toujours l'identité du signataire et, en général, la divulguera, conformément aux règles d'équité en matière de procédure, aux autres parties et au supposé contrevenant. Toutefois, le comité de discipline peut faire exception et garder confidentielle cette information lorsqu'un individu fait connaître au comité des circonstances particulières qui justifieraient une crainte raisonnable pour sa sécurité, sa santé physique ou mentale, ou autrement conformément à la loi.**

Adresse :

Ville :

Province :

Code Postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

SECTION II – Information générale

Activité organisée par : _____ Nom activité/date du concours : _____

Si ce document sert de rapport de concours sans incident; arrêter ici ☐ **Aucun incident à ce concours**

Brève description de l'infraction supposée: (Inscrire les détails en page 2) Date de l'incident: _____

1. ☐ Inconduite envers un juge
2. ☐ Mauvaise conduite
3. ☐ Traitement inapproprié d'un chien
4. ☐ Infraction aux règlements
(ceux de l'AAC ou règlements de l'hôte du concours)

5. ☐ Agressivité
6. ☐ Mauvaise application des règlements de l'AAC
7. ☐ Autre (précisez svp):
(Exemples: Équipements ou site du concours non sécuritaires)

Le comité de discipline peut annuler une plainte aux étapes initiales de l'investigation s'il est déterminé que la plainte est sans fondement, frivole ou abusive. Déposer une telle plainte est matière à discipline en soi.

INCIDENT AAC #: _____

Section réservé (à l'administration de l'AAC)

Date réception: _____

Rapport transféré à : _____
(DC, JSAC, BoD, mise au dossier de l'AAC seulement)

Toute personne témoin d'agression ou d'abus peut signaler un incident. Cependant, il est obligatoire de le faire pour les représentants de l'AAC, les comités organisateurs et les juges. C'est leur devoir de le faire afin d'améliorer la sécurité aux activités de l'AAC.



Association d'Agilité du Canada

Rapport d'INCIDENT

(Utilisé pour signaler un incident ou déposer une plainte officielle)

Rapport CONCOURS (si aucun incident) ☐

Les clubs hôtes et les juges ont l'obligation de remplir ce rapport (un par concours) et ce même s'il n'y a pas eu d'incident.

Cas #:

SECTION III – Supposé contrevenant *(**Exigé si la personne est autre que le signataire de la page 1)*

Nom : _____

(Propriétaire de chien, conducteur, club hôte ou organisation)

☐ jeune manieur

☐ est un représentant de l'AAC: ☐ Juge ☐ Membre du CA ☐ Employé ou ☐ Membre d'un comité

Veillez noter que conformément aux règlements de l'AAC, il est interdit au supposé contrevenant de contacter le(s) signataire(s) ou témoins de l'incident dans le but de les harceler, les intimider, de leur faire des reproches ou de discuter de l'incident. Le comité de discipline pourra à sa discrétion coordonner une discussion entre les parties pour tenter de résoudre certains cas.

SECTION IV – Information spécifique *(si applicable)*

Lieu de l'incident: (enceinte, zone de repos, allée, stationnement, zone de réchauffement, entrée/sortie, autre.)

Nombre approximatif de témoins: _____

Juge dans l'enceinte (si pendant un passage): _____ Épreuve/niveau/passage: _____

SECTION V – Description détaillée des événements

Veillez inclure les faits : qui, quoi, quand, où (Les détails sont importants.)

☐ Détails supplémentaires ci-joint.

Le jour de l'incident; le supposé contrevenant:

Section réservé – (pour les officiels, Juge, comité organisateur)

✓ ☐ a nié complètement qu'il y ait eu infraction

Quelle sanction fût la sanction imposée sur place :

✓ ☐ a minimisé l'incident

✓ ☐ a compris / a avoué l'infraction

Autre information pertinente :

✓ ☐ a démontré des remords/ s'est excusé

Toute personne témoin d'agression ou d'abus peut signaler un incident. Cependant, il est obligatoire de le faire pour les représentants de l'AAC, les comités organisateurs et les juges. C'est leur devoir de le faire afin d'améliorer la sécurité aux activités de l'AAC.



Association d'Agilité du Canada

Rapport d'INCIDENT

(Utilisé pour signaler un incident ou déposer une plainte officielle)

Rapport CONCOURS (si aucun incident) ☐

Les clubs hôtes et les juges ont l'obligation de remplir ce rapport (un par concours) et ce même s'il n'y a pas eu d'incident.

Cas #:

SECTION VI – Diagramme

Veillez illustrer la position des différents acteurs impliqués et si possible, indiquer les distances.

Ci-joint un schéma ☐
Voir la vidéo de l'incident ☐

SECTION VII – Témoins possibles de l'incident

(Autant de personnes que possible)

Noms: (Spectateurs, bénévoles, juge, préposé à l'entrée, scribe, chronométreur, autre)

Contact (courriel, téléphone)

SECTION VIII – Personnes informées de l'incident (par le signataire)

Nom :	☐ Juge à ce concours
Nom :	☐ Secrétaire du concours
Nom :	☐ Président (comité organisateur)
Nom :	☐ Membre comité organisateur
Nom :	☐ Représentant de l'AAC

Toute personne témoin d'agression ou d'abus peut signaler un incident. Cependant, il est obligatoire de le faire pour les représentants de l'AAC, les comités organisateurs et les juges. C'est leur devoir de le faire afin d'améliorer la sécurité aux activités de l'AAC.



Association d'Agilité du Canada

Rapport d'INCIDENT

(Utilisé pour signaler un incident ou déposer une plainte officielle)

Rapport CONCOURS (si aucun incident) ☐

Les clubs hôtes et les juges ont l'obligation de remplir ce rapport (un par concours) et ce même s'il n'y a pas eu d'incident.

Cas #:

Ce qui suit n'est que pour les infractions impliquant une agression de la part d'un chien:

SECTION IX – Contrevenant supposé- Information sur le chien

(Si possible)

Nom du chien : _____ N° d'identité de l'AAC : _____

Poids approx. : _____ lb. Âge approx. : _____ ans

SECTION X – Conséquences de l'agression

Y a-t-il eu contact: _____ Constaté de quelle façon : _____

Y a-t-il des blessures: _____ À un chien ☐ Conducteur ☐ Juge ☐ Autre ☐

Nom de la (ou des) victime(s) : _____

Étendue des blessures: _____

Un médecin ou vétérinaire a dû s'en occuper : _____

Autres détails pertinents:

SECTION XI – Les autres chiens impliqués dans l'incident

(si applicable)

Nom du chien : _____ Poids approx : _____ lb. Âge approx : _____ ans

Appartenant à : _____

Nom du chien : _____ Poids approx : _____ lb. Âge approx : _____ ans

Appartenant à : _____

Nom du chien : _____ Poids approx : _____ lb. Âge approx : _____ ans

Appartenant à : _____

Note: Le poids et l'âge des chiens impliqués sont important pour mieux comprendre les événements.

Par exemple, un petit chien de 5 lb. s'échappe de l'enceinte et pourchasse un chien de 60 lb: Le petit pince à répétition les pattes arrières du plus gros, et évite les tentatives de son conducteur de l'attraper et le retenir. Le plus gros tente de s'esquiver mais éventuellement il réagit et vient à mordre le petit chien, lui infligeant une plaie mineure.

Dans ce scénario, bien que ce soit le plus petit qui a subi une blessure alors que le plus gros n'a pas de marque visible, le comité de discipline doit pouvoir établir que c'est le petit chien qui doit être sanctionné (il a déclenché l'incident, avec de multiples tentatives de mordre) et non le plus gros (il n'était pas l'instigateur, a tenté de fuir et a tout de même démontré de la retenue puisque le petit chien n'a qu'une plaie mineure, il a clairement été provoqué).

Toute personne témoin d'agression ou d'abus peut signaler un incident. Cependant, il est obligatoire de le faire pour les représentants de l'AAC, les comités organisateurs et les juges. C'est leur devoir de le faire afin d'améliorer la sécurité aux activités de l'AAC.